

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Demande d'agrément : réunion du comité consultatif

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LES membres du Comité consultatif national des commissionnaires en douanes agréés se sont réunis mercredi dernier à l'occasion de la session de délibération des dossiers de demandes d'agrément. Il était question d'examiner les différents dossiers et bien définir les critères d'attribution contenus dans cet important document.

En février 2019, l'audit de cette profession avait mis à jour plusieurs manquements : absences de caution bancaire et de site professionnel, impayés au Trésor public, fonctionnement avec des autorisations provisoires, etc. Pour remédier à tous ces dysfonctionnements, il revient aux commissionnaires (les membres du comité) de donner des avis sur les dossiers qui leur sont soumis, en toute indépendance et objectivité.

Le commissaire en douanes, communément appelé déclarant, est un maillon essentiel de la chaîne logistique,

en ce sens qu'il effectue pour autrui les formalités de dédouanement en amont et en aval. Une déclaration bien faite est le gage d'une liquidation et d'une perception des droits et taxes régulières et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) dès le 1er janvier 2021 participe à cette exigence d'efficacité.

En l'absence du directeur général des Douanes gabonaises, les travaux dudit comité ont été présidés par Scholastique Rufine Leoumbou et Ferlande Mandogho Yolla, respectivement inspecteur des services DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et directrice de la Législation et des relations internationales.



Photo: GMNN

Les membres du Comité consultatif national des commissionnaires en douanes agréés.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
B.P. : 37/45 Libreville – Téléphone : 074 21 24 24
N° 4024 MER/SG/DGI



COMMUNIQUE

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du service aux contribuables, le Directeur Général des impôts informe les contribuables et autres usagers de l'ouverture effective du Bureau des Impôts d'Okala au sein de la Recette-Perception du Trésor Public situé à proximité de l'hôtel NOMAD.

Ce Bureau est désormais compétent pour la gestion des commerçants et autres opérateurs économiques réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à soixante millions (60.000.000) de francs cfa, installés ou domiciliés dans les zones ci-après :

- Axe Conseil économique et Social – Aéroport – Sablière – Okala-Mikolongo – Angondje ;
- Axe Avorbam – Stade de l'amitié – Premier Campement – Malibé – CAP Estérias – CAP Santa-Clara.

Fait à Libreville, le 1^{er} DEC. 2020

Le Directeur Général des Impôts


Gabin OTHA NDOUNBA

